

□ Argentine : rugbymans indéfendables, à moins qu'il ne s'agisse d'un coup monté !

écrit par Jacques Martinez | 16 juillet 2024



Je voudrais évoquer le cas des deux joueurs de rugby français inculpés pour viols et violences sur une jeune femme en Argentine – je me refuse à donner leurs noms même si cela a été fait et largement dans toute la presse.

Inculpés pour viols et violences sur une jeune femme en Argentine, s'il s'avère qu'ils ont effectivement commis ce genre d'atrocités, je trouverai normal que la justice argentine se montre intraitable envers ces hommes que je qualifierai alors de monstres.

Mais, je reste dubitatif après avoir pris connaissance du récit des faits décrits par l'accusation, c'est-à-dire la version de cette jeune femme...

Encore une fois, je ne dis pas qu'elle ment et qu'elle n'a rien subi de la part de ces deux Français, mais il me semble que si les deux hommes ont procédé ainsi qu'elle le décrit, ces deux hommes sont habitués à avoir une telle attitude violente avec les femmes ! Et, donc, si c'est le cas, il doit se trouver des jeunes femmes vivant en France et notamment dans la région où ces sportifs ont leurs habitudes : famille, relations professionnelles, activités sportives, loisirs... qui ont subi les mêmes sévices que la jeune femme en Argentine, non ?

En effet, ces deux hommes ne peuvent s'être comportés subitement et pour la première fois, aussi violemment avec cette Argentine. Surtout, l'un après l'autre et, semble-t-il, sans s'être consultés !

Une personne seule peut avoir un « coup de folie » et l'autre le pousse à se calmer mais deux et le même soir et l'un après l'autre, ce ne peut être la première fois mais plutôt la « répétition » de comportements habituels -pour tous les deux et, en outre, « en concert »- avec les femmes ! □Ils n'ont pu décider exceptionnellement, ce soir-là, d'agresser cette jeune femme sauf à avoir prémédité cette

agression.

Le premier, seul, l'aurait agressée puis, un certain temps après, le second serait arrivé et aurait perpétré à son tour des violences sur la jeune femme !

Seules les personnes qui les connaissent pourraient dire : *"Oui, c'est possible..."* Pour ma part, ne les connaissant pas, je me dis qu'un tel comportement en "duo", cela me paraît des plus curieux, des plus surprenant. Mais je n'ai aucune preuve de ce que j'avance... Aucune preuve que ce que j'écris est invraisemblable.

Mais voici le récit rapporté ce lundi 15 juillet, par France Info, et c'est bien le récit « d'après le témoignage de la victime, et les preuves que l'accusation met en avant. »

Sur le début de la soirée, les membres du XV de France, tant joueurs qu'accompagnateurs, si certains ont bien bu, aucun n'était hors d'état de se déplacer comme l'a reconnu un témoin important puisqu'il s'agit du patron du bar, Andres Cirit, certainement lui-même Argentin et donc plus proche de la jeune femme que des Français même si ceux-ci ont été ses clients : les latinos se soutiennent entre eux !

Cirit, interrogé par le journaliste de France Info :

□« *Ils ont beaucoup bu, c'est vrai, comme une équipe venue avec toute l'adrénaline qu'on peut avoir après un match* » mais, a-t-il tenu à ajouter... □« *Aucun d'entre eux n'est tombé ou n'avait des difficultés pour marcher. On m'a dit qu'une personne avait vomi. Mais dans l'ensemble, je n'ai rien vu d'étrange ou de très différent de ce qui se passe normalement dans un bar.* »

Certains joueurs ont quitté ce bar vers 1h30 pour se rendre dans une boîte de nuit à la mode. □Et c'est là que l'un des deux « *rencontre la femme qu'il emmènera à son hôtel quatre heures plus tard.* »

□Et c'est ce récit qui me fait penser que, si ce joueur s'est comporté comme le rapporte l'avocate de la plaignante,

ce ne peut être qu'un comportement habituel et donc connu d'une ou plusieurs femmes vivant dans la région française où il habite à commencer par sa ou les compagnes avec lesquelles cet homme a ou a eu des relations. Jugez-en par vous-même. Voici comment se serait déroulée l'arrivée du couple -l'autre joueur n'arrivera que plus tard- :

□« *D'après l'avocate de la plaignante, Natacha Romano, dès leur entrée dans la chambre, le joueur l'a jetée sur le lit, frappée, déshabillée brutalement, étranglée et violée.* »

Comment un homme peut-il immédiatement se comporter ainsi s'il n'est pas un habitué d'une telle violence ?

Et, quand le second joueur entre à son tour dans la chambre, même comportement envers la jeune femme, comme le rapporte France Info sur les précisions de l'avocate :

□Il « *est entré et l'a à son tour frappée, étouffée et agressée sexuellement avant de s'endormir, toujours selon les dires de Natacha Romano. La victime dit ensuite avoir été victime de viol cinq fois de plus.* »

□**D'où mon point de vue : déjà un seul homme mais que deux se comportent de la même façon, cela ne peut pas être une première fois mais une habitude et donc un comportement connu de leurs entourages tant, et surtout, familial mais aussi... amical.** □Des hommes, surtout deux se connaissant, ce ne peut être la première fois que cela leur arrivait. Un homme seul qui serait plutôt solitaire pourrait garder le silence, surtout, par prudence ou par honte. Mais deux, il n'y a plus de honte puisque l'un et l'autre peuvent se dire : « *Je n'ai pas de honte à avoir puisque mon copain se comporte comme moi !* »

Selon France Info reprenant le récit de l'avocate de la jeune femme, après toutes ces violences, « c'est à 8h30 qu'elle sort de l'hôtel, rentre chez elle et prend deux somnifères, puis porte plainte dans la soirée. »

Que cette jeune femme ne porte pas plainte immédiatement, c'est un comportement normal pour une personne victime d'un

viol -et là, c'est beaucoup plus grave !
Inconditionnellement, des plus traumatisants !- mais -et je ne veux pas faire penser que je cherche à défendre coûte que coûte -SURTOUT PAS !- les deux joueurs s'ils ont commis ces atrocités, je ne fais qu'émettre des suppositions.

L'UNE DES PREUVES DE L'ACCUSATION

C'EST QUE LA MALHEUREUSE PORTE DES TRACS DE COUPS !

SIMPLE QUESTION : Peut-on savoir qui lui a donné ces coups ?

Le premier joueur ? Le second joueur ? Ou une tout autre personne ?

Du genre ami de la jeune femme pour, justement, pouvoir porter plainte contre les deux Français qui, automatiquement, puisque c'était « une relation consentie », ont laissé leur adn un peu partout...

Cela va des draps à la personne elle-même !

Encore une fois : je ne veux absolument pas défendre quoi qu'il en coûte mes compatriotes mais ne se pourrait-il pas que cette agression n'ait aucunement été perpétrée par les deux Français mais plutôt par une tierce personne ?

Si la jeune femme était allée directement, dès sa sortie de l'hôtel -heure déterminée par des témoins ou des caméras de surveillance-, au commissariat de police le plus proche en montrant ses blessures (je me répète, je sais qu'il n'est pas facile pour une femme violée d'aller immédiatement se faire examiner), là, il aurait été impossible aux Français de protester.

Mais, après plusieurs heures passées entre les faits supposés et le dépôt de plainte auprès des instances policières argentines, on peut tout imaginer ! Oui, tout ce que cette jeune femme a pu penser voire concevoir afin de tirer profit -ce n'est peut-être nullement le cas mais... ?- de sa relation avec ces deux hommes.

Attendons les preuves et surtout le déroulement de l'enquête...

Ah !... Si ces deux joueurs avaient été mes enfants ou mes petits-enfants, avant tout départ pour un pays étranger, je leur aurais conseillé :

« Mon gars, ne fais pas le c... ! Si tes hormones te font des misères, essaie d'attendre de rentrer en France et de

retrouver ta copine. Mais si tu ne peux te retenir et que tu trouves une personne qui veuille te rendre service, surtout prends tes précautions : couvre-toi bien et pas seulement le cou... Et enclenche non la caméra -ce ne serait pas correct- mais discrètement ton enregistreur. Et si cette compagne d'un jour voire d'une heure vient dire, ensuite, que cela s'est mal passé, tu remets ton téléphone à la police... »

Si les rugbymans français avaient eu l'enregistrement de cette relation qui fut, en principe, uniquement sexuelle, leur garde à vue aurait été rapidement levée... Mais, peut-être, il est un autre cas où ils auraient eu intérêt à éviter de l'enregistrer... Mais quel cas ? Mais celui dont ils sont accusés...

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...